

DÉPARTEMENT DES DEUX-SÈVRES

COMMUNE D'ÉPANNES

**Extrait du registre des Délibérations
Du Conseil Municipal**

du Conseil Municipal

L'an deux mil quatorze, le 1^{er} décembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à ÉPANNES sous la présidence de M. Thierry BEAUFILS.

Étaient présents : Mrs AUGEREAU – BAUDU – BEAUFILS – BRULÉ – LEDET - MOUSSEAU –BAUDOIN- PONTET- ROULIN- Mmes BERNOLE – BLANVILLAIN – BOUBET – GALLOPIN – GUIGNARD

Absent excusé: Mr. POGUT

M. Emmanuel BRULÉ a été élu secrétaire.

Nombre de conseillers en exercice : 15
présents : 14

Date de Convocation : Le 24 novembre 2014

Monsieur le Maire ouvre la séance et rappelle les questions inscrites à l'ordre du jour

Approbation du dernier compte rendu

Monsieur le Maire fait lecture du dernier compte rendu de Conseil Municipal en date du 3 Novembre.

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

Ouverture de crédits C 01.12.2014

Lors du conseil municipal d'octobre 2014 la Mairie s'est portée acquéreur de la licence IV de l'enseigne SCN Maelyss « le Relais Epannais ».

Pour financer cette opération il est nécessaire de voter la décision modificative suivante :

Ouverture de crédit au compte 2313 (construction) : + 5000€ :

Ouverture de crédit au compte 2051 (licences, brevets) : +5000€.

L'ensemble des conseillers présents votent à l'unanimité cette décision.

Approbation du rapport de la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) du 3 novembre 2014 C 02.12.2014

Vu :

- Le Code Général des Collectivités Territoriales
- Les dispositions de l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts
- La décision approuvant le rapport de la CLECT en date du 3 novembre 2014

Monsieur le Maire expose :

Mesdames, Messieurs,

Le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges transférées du 3 novembre 2014 est soumis à l'approbation du Conseil Municipal.

Ce rapport porte sur :

- L'évaluation des dé-transferts au 1^{er} janvier 2015 liés aux retours de compétences territorialisées sur le territoire de Plaine de Courance (Beauvoir-sur-Niort, Belleville, Boisserolles, Brulain, Fors, La Foye Monjault, Granzay-Gript, Juscorps, Marigny, Prahecq, Prissé la Charrière, Saint-Etienne de la Cigogne, Saint-Martin de Bernegoue, Saint-Romans des champs et Saint-Symphorien) pour un montant global de 2 103 195 €.
- Les régularisations des transferts de charges au 1^{er} janvier 2014, liées aux charges transférées et aux restitutions pour la Commune de Germond-Rouvre pour un montant de 37 496 € pour la seule année 2014, le contingent SDIS étant exceptionnellement pris en charge par la CAN, et pour un montant de 45 411 € à compter de 2015.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- Approuver le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées de la Communauté d'Agglomération du Niortais réunie le 3 novembre 2014.

Le Conseil Municipal approuve à la majorité des voix :

Pour : 13

abstention : 1

Contre : 0.

RECENSEMENT DE LA POPULATION 2015

Nomination d'un coordonnateur communal et rémunération des agents recenseurs

C 03.12.2015

Monsieur le Maire rappelle que par délibération du 3 novembre dernier, Monsieur DUPEUX Yvan et Madame TERRADE Monique ont été nommés agents recenseurs.

Sur proposition du Maire, Madame VANHOVE Laurence a été nommée coordonnateur titulaire et Madame COLLOT Frédérique en tant que coordonnateur suppléant auprès de l'INSEE.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil décident de rémunérer les agents recenseurs sur la base d'un forfait correspondant à 76% de la dotation forfaitaire attribuée à la commune d'un montant de 1704€, soit par agent 647€.

CONTRAT D'ASSURANCE RISQUES STATUTAIRES C 04.12.2014

Monsieur le Maire informe l'ensemble des conseillers d'un courrier reçu du Centre de Gestion nous demandant de nous positionner sur un contrat d'assurance des risques statutaires du

CDG :

Monsieur le Maire expose,

- L'opportunité pour la collectivité de pouvoir souscrire un ou plusieurs contrats d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents territoriaux,
- Que le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Deux-Sèvres peut souscrire un tel contrat pour son compte en mutualisant les risques,
- Que notre collectivité n'adhère pas au contrat groupe en cours dont l'échéance est fixée au 31 décembre 2015, mais souhaite bénéficier des avantages d'une consultation groupée effectuée par le Centre de Gestion. Il est ainsi proposé de participer à la procédure d'appel public à la concurrence.

Il précise que si au terme de la consultation menée par le Centre de Gestion, les conditions obtenues ne convenaient pas à notre collectivité, la possibilité demeure de ne pas signer l'avenant d'adhésion au contrat. Ce nouveau contrat résultant de cette consultation aurait les caractéristiques suivantes : durée du 01/01/2016 au 31/12/2019. Régime du contrat : capitalisation.

Le conseil municipal,

Vu la loi 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 26,

Vu le code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le code des assurances

Vu le code des marchés publics

Vu le décret n°56-522 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 (alinéa 2) de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les Centres de gestion pour le compte des collectivités locales et territoriaux,

Vu le courrier en date du 29 octobre 2014 du Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Deux-Sèvres,

Après en avoir délibéré,

Décide

Que le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Deux- Sèvres est habilité à souscrire pour le compte de notre collectivité, établissement des contrats d'assurance, auprès d'une compagnie d'assurance agréée, cette démarche pouvant être entreprise pour un ensemble de collectivités locales intéressées.

Ces contrats devront couvrir tout ou partie des risques suivants :

***Agents affiliés à la CNRACL (+28h de travail par semaine)**

- décès

- accident du travail (accident de service, accident de trajet, maladie professionnelle)

- incapacité : maladie ordinaire, mi-temps thérapeutique, disponibilité d'office, infirmité de guerre, invalidité temporaire

- longue maladie

- longue durée

- maternité (y compris adoption)
- paternité

***Agents non affiliés à la CNRACL (à savoir agents IRCANTEC)**

- accident du travail (accident de service, accident de trajet, maladie professionnelle)
- maladie ordinaire
- maladie grave
- maternité (t compris adoption)
- paternité

Pour chacune de ces catégories d'agents, les assureurs consultés devront pouvoir proposer une ou plusieurs formules.

Les conseillers acceptent à l'unanimité de confier au CDG ses démarches administratives et de mise en concurrence.

Questions diverses

Jean-Nicolas BAUDOIN et Thierry BEAUFILS ont rencontré notre référent Séolis, Mr AMUSSAT, afin de faire le point sur tous les contrats électriques de la commune. Le lotissement « les jardins de ribray », raccordé au boîtier qui gère l'éclairage du foyer logement, est continuellement éclairé la nuit. Pour permettre l'enregistrement des heures nocturnes, il faut installer un boîtier aux normes, ce qui représente un coût de 2000 € .

Jean-Nicolas BAUDOIN et Mr AMUSSAT ont répertorié les boîtiers électriques présents sur la commune et il apparaît que 7 boîtiers sont à changer car plus aux normes. Idem pour les ampoules électriques : 70 sont à changer sur toute la commune.

Par ailleurs le distributeur de pain implanté sur la commune depuis décembre 2013, fait apparaître un coût très élevé de la consommation électrique : 700€ de plus cette année.

Damien BAUDU nous informe qu'il a pris contact avec Mme BAULAND, géomètre afin d'étudier avec elle les possibilités d'assouplissement du règlement intérieur du lotissement les Jardins de Ribray. La commune étant maître d'ouvrage elle peut envisager la modification de certains articles.

Il nous informe qu'il a participé à une réunion avec la CAN concernant une campagne sur la sensibilisation des enfants au tri et au recyclage. Des petites boîtes sont à disposition pour récupérer stylos, stabilos usagers, notamment à l'école et en mairie.

Anne BERNOLE nous informe qu'un spectacle pour enfants, en collaboration avec le syndicat du Marais de Fronteany Rohan aura lieu sur la commune le 11 février prochain : « l'arbre du potager ». Ce spectacle sera destiné aux scolaires le matin et aux enfants de la commune et extérieurs l'après-midi.

La commune n'aura à sa charge que les repas des intervenants et devra apporter une aide pour la préparation et le montage des décors.

Concernant les activités périscolaires le rapport est positif. La participation est importante, et le fait d'avoir concentré ce temps sur le vendredi après-midi semble convenir aussi bien à

l'équipe enseignante qu'aux enfants.

Une demande de subvention auprès de CAF est en cours : il semblerait que les communes ayant fait le choix de faire appel à des intervenants diplômés pour encadrer ces activités pourraient peut-être bénéficier d'une aide financière.

Noëlla BOUBET et Denis PONTET nous rappellent que le 20 décembre aura lieu les 100 ans de Marie SIMBRAND, résidente du Foyer Logement. Pour l'occasion un après-midi festif est organisé : animation musicale et apéritif dinatoire.

Véronique GALLOPIN a rencontré les responsables du service assainissement de la CAN afin de faire un constat sur toutes les parties de chaussées endommagées suite aux travaux du tout à l'égout sur la commune.

Un courrier va être envoyé à Monsieur RENOUX du service assainissement afin de recenser tous les travaux à la charge de la CAN. Il faudra penser à sensibiliser les habitants de la commune qui doivent veiller à remettre à l'identique les chaussées ou voiries une fois les travaux de raccordement effectués.

Dominique LEDET nous informe que des demandes de devis ont été faites auprès de différentes entreprises afin d'envisager les travaux du tout à l'égout sur les locatifs communaux.

Concernant l'abattage des peupliers, Denis MOUSSEAU nous précise que l'entreprise Martin intervient au plan d'eau 1ère quinzaine de janvier.

Emmanuel BRULE finalise avec la commission communication le bulletin municipal. Il a trouvé des offres intéressantes concernant l'impression des bulletins. Les articles étant presque tous arrivés il ne reste plus que la mise en page à faire. L'objectif étant de diffuser le bulletin municipal pour les vœux du Conseil Municipal à la population.

Concernant la cantine scolaire, nous décidons de garder Restoria jusqu'à la fin de l'année scolaire (juin 2015). Cela nous permettra de faire un appel d'offre avec un dossier complet pour un éventuel prestataire pour l'année prochaine (cantine scolaire et foyer logement).

Jérémie ROULIN a rencontré une personne de l'association nationale de pêche afin de faire un point sur le règlement de la pêche, notamment la nuit.

La séance est levée à 23h30

Prochaine réunion de conseil le lundi 5 janvier 2015 à 20h30